La Suède abandonne la liberté d’expression et interdit de brûler le Coran

écrit par Jules Ferry | 25 février 2023

Rasmus Paludan brûlant le Coran le 23 janvier 2023.

La revue de presse est destinée à faire ouvrir les yeux sur la nature et le fonctionnement de l'islam :

Dans un pays comme le Pakistan où l'islam est en majorité écrasante, on assiste à la persécution délibérée des non-croyants et des autres religions : illustration avec le cas d'une jeune chrétienne de 15 ans violée par son employeur musulman impuni.

En Europe, l'islam gagne du terrain. On le voit en Suède où

la liberté de critiquer l’islam vient de reculer sous la pression du Turc Erdogan et des musulmans en général. En Suède encore, un migrant musulman qui avait égorgé une femme vient de voir sa peine réduite.

La Suède abandonne la liberté d’expression et interdit de brûler le Coran

Pakistan : un musulman de 60 ans enlève son employée chrétienne de 15 ans, la viole et l’oblige à l’épouser et à se convertir à l’islam.

Suède : un migrant afghan qui a égorgé une femme voit sa peine réduite.

La Suède abandonne la liberté d’expression et interdit de brûler le Coran

« Rasmus Paludan, va en enfer ! »

La Suède autorisait j'usqu'à récemment de brûler le Coran au nom de la liberté d'expression, mais elle est maintenant sous la pression de la Turquie, qui s'oppose à son adhésion à l'OTAN si elle n'abandonne pas la liberté d'expression. Alors adieu, liberté d'expression.

Voir sur RR : Paludan brûle un Coran devant l'ambassade de Turquie : Erdogan punit la Suède !

La Suède interdit de brûler le Coran.

L'autodafé public du Coran devrait-il être autorisé ? L'autodafé public des écritures saintes de toute tradition religieuse devrait-il être autorisé ? Les autorités suédoises ont récemment apporté une réponse originale à ces questions, une réponse qui leur causera certainement plus de problèmes qu'elle n'en résoudra.

Le militant danois Rasmus Paludan et d'autres personnes en

Europe ont commencé à brûler le Coran en divers endroits **pour manifester leur opposition à la violence du djihad et à l'oppression des femmes par la charia, et pour prendre position contre ceux qui exigent que l'Occident réduise la liberté d'expression pour se conformer aux lois sur le blasphème de la charia.**

Les manifestants qui brûlent le Coran sont pour l'instant « hors d'état de nuire » en Suède, car la police suédoise, qui avait récemment autorisé de déchirer et brûler les pages au nom de la liberté d'expression, vient d'interdire le brûlage public du livre saint de l'islam. La Suède subit une forte pression de la part du gouvernement de la Turquie, qui s'oppose à son adhésion à l'OTAN si elle ne renonce pas à la liberté d'expression. **Adieu donc à la liberté d'expression. Le recul n'est toutefois pas total : brûler les écritures d'autres religions reste parfaitement légal. En faisant cette distinction, les autorités suédoises se sont engagées sur une voie extrêmement dangereuse.**

L'agence de presse suédoise SVT a rapporté jeudi que ces derniers jours, *« deux demandes de brûlage de Coran ont été refusées »*. Ola Österling, porte-parole de la police, a été sans équivoque : *« En règle générale, à Stockholm, nous ne permettons pas de brûler le Coran lors de rassemblements publics. »* Certains disent que l'interdiction de la police de brûler le Coran viole la protection de la liberté d'expression dans la constitution suédoise, et Ola Österling affirme que la police accueille favorablement ce défi : *« Nous voulons faire vérifier que notre raisonnement est légal. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une restriction de la liberté d'expression. Et pour pouvoir prendre des décisions sur les restrictions à la liberté d'expression, qui est une liberté et un droit protégés par la Constitution, il faut que cela soit inscrit dans la loi. »* **La règle de police pourrait donc être annulée, mais compte tenu de la volonté de la Suède d'entrer dans l'OTAN, cela**

est peu probable.

SVT

Pakistan : un musulman de 60 ans enlève son employée chrétienne de 15 ans, la viole et l'oblige à l'épouser et à se convertir à l'islam.

Le criminel reste impuni car musulman et puissant.

Imaginez le tollé si une adolescente musulmane avait été forcée de se convertir au christianisme et d'épouser un chrétien !

Mais cela n'est pas le cas. Ceci, par contre, se produit tout le temps et n'attire pas l'attention des médias.

Morning Star News

« Une fille chrétienne enlevée par un musulman de 60 ans au Pakistan »

Sitara Arif, 15 ans, violée, séquestrée et mariée de force à son violeur, son employé musulman de 60 ans.

Arif Gill a déclaré qu'il avait perdu l'espoir de retrouver sa fille de 15 ans – enlevée par un musulman de 60 ans qui l'a mariée de force et convertie à l'islam.

Sitara Arif, également connue sous le nom de Saira, a été enlevée le 15 décembre par Rana Tayyab dans le quartier de Yousafabad à Faisalabad.

Tayyab est le mari de Naila Ambreen, directrice d'une école publique musulmane pour laquelle Saira travaillait comme aide domestique.

***« Je me suis rendu au poste de police pour signaler l'enlèvement de ma fille, mais ils ont refusé d'accepter ma plainte et m'ont forcé à sortir du bâtiment »*, a déclaré le père Arif Gill, un catholique handicapé physique.**

Il a déclaré avoir tenté à plusieurs reprises d'enregistrer une plainte contre l'employeur musulman Tayyab, mais la police a ignoré ses demandes.

« Madame Naila est une employée du gouvernement, et elle et son mari ont une influence considérable sur la police, c'est pourquoi ils ont rejeté d'emblée ma demande », a déclaré Gill à Morning Star News.

« Après des humiliations répétées et des intimidations pour que je cesse de poursuivre l'affaire, je me suis rendu à mon destin en pensant que je ne pourrais plus revoir ma fille. Cela fait presque deux mois que ma femme et moi n'avons pas vu notre fille ou entendu quoi que ce soit concernant sa sécurité et son bien-être. Seul Dieu connaît notre douleur et notre souffrance depuis le jour où elle nous a été

enlevée ».

Gill a déclaré que la pauvreté a contraint la famille à envoyer leur fille travailler dans un foyer musulman.

***« Je suis incapable de gagner ma vie, alors ma femme et ma fille travaillent comme aides domestiques pour subvenir aux besoins de la famille »,* dit-il.**

« Nous avons toujours été très protecteurs envers notre fille, et il ne nous est jamais venu à l'esprit qu'elle serait la cible d'un homme cinq fois plus âgé qu'elle. »

Sitara est l'aînée des enfants de Arif Gill.

L'avocat de Gill et président de l'Alliance des minorités du Pakistan, Akmal Bhatti, a déclaré avoir appris le calvaire de Gill le 3 février et avoir immédiatement organisé une rencontre entre la famille et le chef de la police régionale de Faisalabad. Protestant contre l'indifférence de la police, ils ont demandé l'enregistrement immédiat d'un First Information Report (FIR).

Un FIR a été enregistré contre Tayyab le 4 février au poste de police de Madina Town sur ordre du chef de la police régionale, et les officiers ont commencé des raids pour son arrestation et la récupération de Sitara.

L'affaire a été enregistrée en vertu de la section 365-B du code pénal pakistanais relative à l'enlèvement, au rapt ou au mariage forcé.

L'avocat Bhatti raconte que lorsque la police a fait une descente au domicile de Tayyab à Yousafabad, sa femme Naila Ambreen a remis aux fonctionnaires le certificat de mariage islamique entre lui et Sitara.

« C'est le modus operandi dans toutes les affaires de

mariages forcés de filles mineures issues de minorités », explique* Bhatti. *« L'accusé viole d'abord la victime et utilise ensuite la couverture d'un Nikah islamique [certificat de mariage] pour échapper à la punition de ce crime odieux. »

Bien que la police agisse maintenant, il est regrettable que la famille soit privée de justice parce qu'elle est pauvre et chrétienne, a déclaré Bhatti.

« Si la police avait agi dès que le crime a été signalé, l'enfant aurait pu être récupéré plus tôt, mais le délai prolongé a donné à l'accusé tout le temps de changer d'endroit », a-t-il ajouté. *« Certaines sources nous ont dit que l'accusé avait emmené Sitara à Islamabad (…).*

Suède : un migrant afghan qui a égorgé une femme voit sa peine réduite.

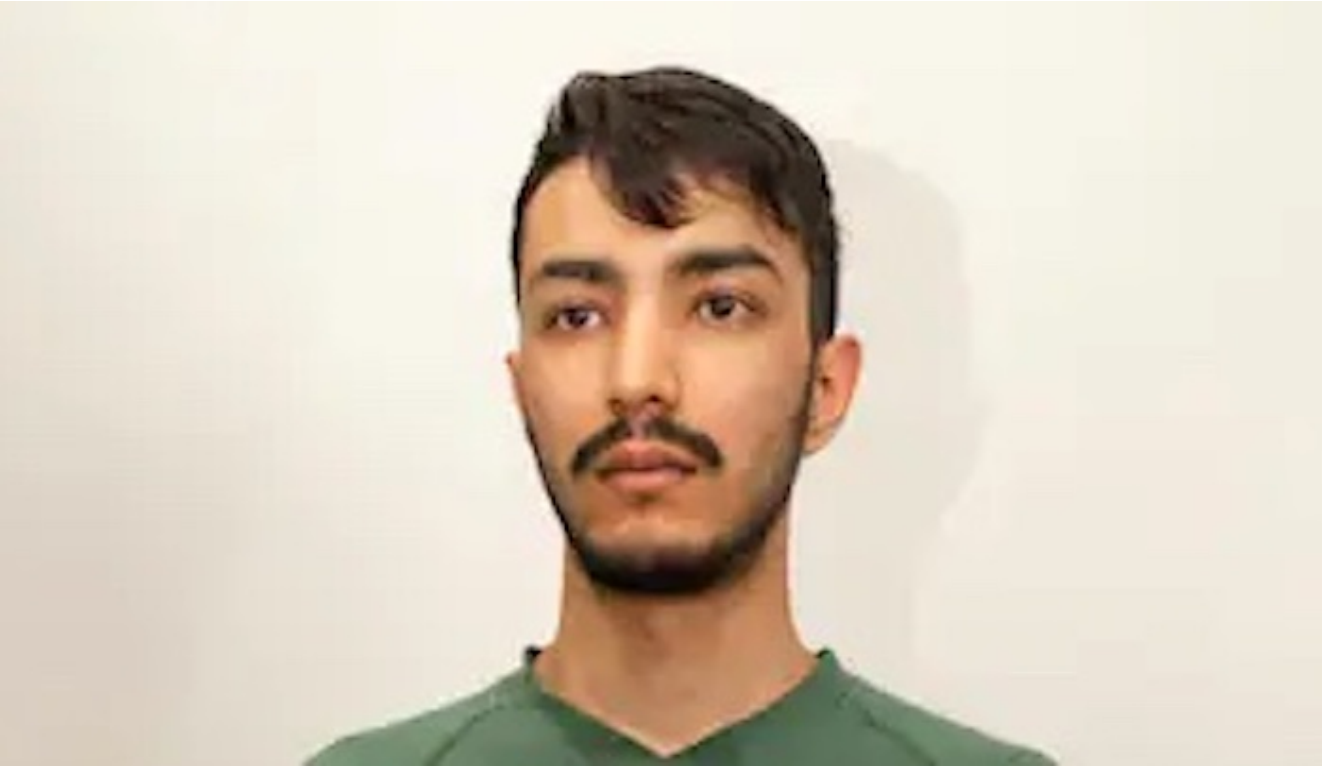

« Quand vous rencontrez les infidèles, frappez leurs cous… »

(Coran 47:4)

La peine a été réduite d'un an. Même après la réduction, la Cour d'appel a fait référence à la *« peine de prison relativement longue »* de Seyed Alavi.

S'ils pensent que le pauvre chéri va croupir trop longtemps en prison, pourquoi ne pas la réduire davantage ? Et pourquoi lui infliger une peine de prison, alors qu'il est prévu qu'il soit expulsé après ? Pourquoi ne pas l'expulser maintenant, plutôt que d'obliger les contribuables suédois à payer pour son entretien pendant quinze ans ?

Seyed Alavi pendant sa cavale

« Seyed Alavi, 23 ans, a poignardé une femme à la gorge – condamné », traduit de « Seyed Alavi, 23 ans, högg kvinna i halsen – döms », par Alexander Vickhoff, Expressen, 20 février 2023 :

Seyed Alavi, 23 ans, a attaqué et poignardé une femme dans

une chambre d’hôtel à Malmö.

Elle a été gravement blessée et ce n’est que par hasard qu’elle a été découverte sur le toit de l’hôtel.

La cour d’appel a réduit la peine de Seyed Alavi à 15 ans de prison.

Selon l’enquête de police, Seyed Alavi s’était arrangé pour rencontrer la femme dans un hôtel afin d’acheter des relations sexuelles. **La femme, âgée d’une trentaine d’années et originaire de Russie, a déclaré que dès que Seyed Alavi est entré dans la chambre, une bagarre a éclaté et s’est terminée par plusieurs coups de couteau portés par Seyed Alavi au cou et au haut du corps de la femme.**

La femme a réussi à sortir de la pièce et à se réfugier sur le toit, où elle a été découverte par des habitants de la maison voisine. Elle a survécu grâce aux soins d’urgence qu’elle a reçus sur le toit de l’hôtel.

La Russe Anna : « Je voulais mourir rapidement – pour ne plus avoir à souffrir »

« Je me souviens à quel point ça faisait mal. Je me souviens qu'il faisait frais dehors et que mon sang jaillissant me réchauffait. Je voulais mourir le plus vite possible pour ne plus avoir à souffrir. J'étais allongée sur le toit, le soleil brillait et je pensais que c'étaient mes dernières minutes de vie », avait déclaré la femme à Kvällsposten/expressen.

Seyed Alavi a été filmé par les caméras de surveillance de l'hôtel à la fois lorsqu'il s'est rendu à la chambre et lorsqu'il l'a quittée. Il a pu être arrêté par la police quelques semaines après le crime après avoir été repéré grâce à son inscription sur le site d'achat de services sexuels, à divers contacts téléphoniques et à des achats par carte.

La procureure de la chambre, Helena Lundström, a qualifié le travail de la police qui a conduit à l'arrestation d'Alavi de « travail de police fantastique ».

Début décembre, Seyed Alavi a été condamné à 16 ans de prison. Le tribunal de district a également décidé qu'il devait verser 520 320 SEK [47 000 €] de dommages et intérêts à la femme et qu'il devait être expulsé de Suède.

L'affaire a maintenant été jugée par la Cour d'appel. Selon le jugement de cette instance supérieure, la peine de prison d'Alavi est réduite à 15 ans.

« La peine de prison relativement longue est due à l'imprudence particulière dont a fait preuve le condamné en attaquant de manière surprenante et brutale la femme avec un couteau. Il l'a ensuite laissée seule dans une chambre d'hôtel fermée à clé, saignant abondamment du cou et de l'abdomen », déclare l'avocate de la Cour d'appel, Anna Tansjö, dans un communiqué de presse.

La Cour d'appel a également réduit les dommages et intérêts de la femme à 370 320 SEK [33 000 €] car elle considère que

l’amendement à la loi qui augmente les dommages et intérêts des victimes de crimes n’était pas encore entré en vigueur lorsque l’acte a été commis.

« Nous ne sommes bien sûr pas satisfaits de la décision de la Cour d’appel ; cela vaut tant pour la question des dommages et intérêts que pour la durée de la peine de prison », déclare l’avocate de la plaignante, Jenny Fugleberg.

Expressen